

# Obligation de formation des 16-18 ans : nouvelle campagne d'information

10 Septembre 2021



© Ministères du Travail et de l'Éducation nationale

Le Gouvernement lance une nouvelle campagne d'information à destination des jeunes de 16 et 18 ans et de leurs parents. Objectifs : leur faire connaître l'obligation de formation et les inciter à appeler le numéro vert.

L'**obligation de formation**, instaurée par la loi « pour une Ecole de la confiance » (article 15 de la loi du 26/07/19), est entrée en vigueur en septembre 2020. Elle permet aux jeunes de 16 à 18 ans qui ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi (Neet - Not in education, employment or training) de se former jusqu'à 18 ans et leur offre ainsi une seconde chance dans leur parcours.

« C'est une réforme majeure qui complète l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans et qui contribue à lutter contre le décrochage scolaire ». (Source : dossier de presse)

## SITUATION ACTUELLE



**95 000 jeunes**

sortent chaque année du système scolaire sans aucun diplôme<sup>1</sup>.



**20,21% des jeunes**

de moins de 18 ans vivent sous le seuil de la pauvreté en 2017 (contre 14,1 % sur l'ensemble de la population)<sup>2</sup>.



**10,16% des jeunes**

entre 15 et 24 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation en 2019<sup>3</sup>.



**8,2% c'est le taux d'abandon scolaire**

en 2019 en France (contre 12,6 % en 2010)<sup>4</sup>.

## L'OBLIGATION DE FORMATION EN QUELQUES CHIFFRES



**90 000 mineurs**

de 16 à 18 ans, qui ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi, seraient concernés par l'obligation de formation. Ce chiffre risquerait d'augmenter avec la crise sanitaire actuelle<sup>5</sup>.

**86 000**

c'est le chiffre total du nombre d'accompagnements en cours (20 000) et d'entrées en solution (66 000) dont ont bénéficié les jeunes relevant de l'obligation de formation depuis sa mise en œuvre en septembre 2020<sup>6</sup>.

**35 000**

c'est le nombre de places disponibles dans La Promo 16-18 de l'Afpa, dans le cadre du Plan «1jeune1solution<sup>7</sup>».

<sup>1</sup> Source: DEPP, RERS 2020

<sup>2</sup> Source: Insee, France, portrait social, édition 2019

<sup>3</sup> Source: Insee, Les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation: jusqu'à 21 ans, moins nombreux parmi les femmes que parmi les hommes, mars 2021

<sup>4</sup> Source: Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, La lutte contre le décrochage scolaire, mars 2021

<sup>5</sup> Source: Insee, extraction enquête Emploi Insee 2016-2017-2018

<sup>6</sup> Source: DGESCO et DGEFP - Indicateurs de pilotage prévus à l'instruction interministérielle du 22-10-2020 NOR: MENE2021186J

<sup>7</sup> Source: [www.afpa.fr](http://www.afpa.fr), La Promo 16.18 pour remobiliser les jeunes décrocheurs scolaires: un programme #1jeune1Solution

Elle concerne donc **les mineurs diplômés ou non, sans solution de formation, d'accompagnement ou d'emploi**. Elle vise à garantir une **continuité éducative et pédagogique** jusqu'à 18 ans.

L'obligation de formation permet de repérer et d'amener vers un parcours d'accompagnement, les jeunes en risque d'exclusion en leur proposant des **solutions de retour en formation, d'insertion, d'accès à la qualification et à l'emploi**, telles que : l'apprentissage, les Ecoles de la 2<sup>ème</sup> Chance, le Service national universel, le service civique, les structures de retour à l'école, les actions de remise à niveau et de préapprentissage, les formations offertes aux mineurs, l'entrée en enseignement supérieur, le retour en formation initiale, etc.

Avec cette nouvelle campagne d'information, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports souhaitent cibler les **parents** et les **jeunes relevant de l'obligation de formation**.

**Vous avez entre 16 et 18 ans ?  
Sans école, ni formation, ni emploi ?**

À chacun sa solution, trouvez la vôtre,  
appelez le **0 800 122 500**

- 1 UN PROFESSIONNEL EN LIGNE, QUI VOUS ÉCOUTE ET VOUS ORIENTE**
- 2 UN RENDEZ-VOUS POUR CONSTRUIRE LA SUITE AVEC VOUS**
- 3 DES SOLUTIONS CONCRÈTES :**
  - formations ;
  - apprentissage ;
  - dispositif d'insertion professionnelle ;
  - service civique ;
  - volontariat...
- 4 UN SUIVI PERMANENT ET PERSONNALISÉ**

**1jeune1solution.gouv.fr**



Elle se décline comme suit : **deux spots radio** sont diffusés depuis le 03/09/21. Une opération spéciale en radio et sur des **plateformes d'écoute en streaming et live** viendront les compléter. Enfin, pour toucher les jeunes dont les pratiques de consommation média sont très éloignées des canaux traditionnels, un **partenariat avec des micro-influenceurs** sera mis en place à partir du 13/09/21. Ils relayeront, sur les réseaux sociaux, les multiples solutions proposées aux jeunes ainsi que le numéro vert gratuit (**0 800 122 500**).

Les **trois messages** de cette campagne d'information sont :

- « Se former jusqu'à 18 ans, c'est une opportunité, un bagage, pour tous les jeunes » ;
- « Pour chaque situation il existe une solution » ;
- « Pour aider son enfant à trouver une solution, un seul numéro, le 0 800 122 500 ».

Les **acteurs de terrain**, en contact direct avec les jeunes et leurs proches, seront sollicités afin de faire connaître l'obligation de formation.

[Télécharger le dossier de presse](#) <sup>[1]</sup>

Emmanuelle Vignerot

**Tags** : [Obligation de formation](#) <sup>[2]</sup> | [NEET](#) <sup>[3]</sup> | [#1jeune1solution](#) <sup>[4]</sup> | [lutte contre le décrochage scolaire](#) <sup>[5]</sup> | [plan de relance](#) <sup>[6]</sup>